

SEANCE DU LUNDI 12 FEVRIER 2018**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le douze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 08 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : Messieurs Alain BERNARD, Serge BLAISON qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD

Monsieur Gérard BEGUIER a été nommé secrétaire de séance.

1 Compte-rendu du Conseil municipal du 15/01/2018 :

Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 Commission Urbanisme du 16/01/2018**CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0067	397 rue d'Amboise	Uc +N	a	Favorable

PERMIS DE DEMOLIR

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
PD 037 079 18 D0001	4 Impasse du Roc	Ubr	Démolition d'une construction annexe	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0029	rue du Pont	Ub	Maison Individuelle	Favorable
03707915 D0016M01	1, rue des Ecoles	Ua	Modification rampe PMR et des panneaux préaux – élimination extension bibliothèque, brise-soleil cour sud, et de la démolition de la verrière	Favorable sous réserve ABF

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
49/2017	397 rue d'Amboise	UC + N	Droit non requis

3Commission Bâtiment annulée (cause intempéries)

4Compte-rendu de la commission Scolaire du 25/01/18

Un tableau est dressé avec les avantages et inconvénients de la semaine de 4,5 jours :

4,5 jours	
+	-
Travail scolaire mieux réparti Journée d'école plus courte NAP = découvertes La semaine de 4,5 jours les enfants au rythme du collège Travailler une demi-journée de plus permet de revenir sur les notions étudiées et mieux les assimiler. Matinée plus longue est plus profitable	Pas de pose en milieu de semaine Difficulté recrutement NAP Coût NAP + Incertitude aide Etat Pb discipline NAP Difficultés matérielles (locaux) Pertes de contact avec les parents

Et pour la semaine des 4 jours :

4 jours	
+	-
<p>Mercredi = un seul bloc, plus facile à gérer pour les familles</p> <p>Dépense moindre (communes)</p> <p>Enseignants gardent leur salle le soir</p> <p>taux d'absentéisme moins élevé (mercredi matin par les petites sections de maternelle)</p>	<p>Travail plus concentré</p> <p>Journée d'école plus longue</p> <p>Temps garderie plus long</p> <p>Fatigue des enfants et enseignants</p> <p>Concentrer l'acquisition des savoirs sur 4 jours</p> <p>laisse moins de souplesse aux enseignants</p> <p>Une semaine de 4 jours ne permet pas l'efficacité</p> <p>Semaine hachée</p>

Horaires proposés pour la semaine de 4,5 jours : idem que les horaires actuels

Horaire actuels (pour rappel)

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H45-12H00 /// 13H45-15H45

Mercredi : 8H45-11H45

(Horaires d'avant les N.A.P : 9H00-12H00 ///13H45-16H45)

Horaires de l'école de Chenonceaux :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H55-12H00 /// 13H45-15H55

Mercredi : 8H55-11H55

Horaires proposés pour la semaine de 4 jours :

Pour Civray : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H30-12H00 /// 13H40-16H10

Pour Chenonceaux : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H40-12H00 /// 13H40-16H20

Monsieur MAESCHLER va prendre contact avec la communauté de communes, pour avoir un avis de possibilités par rapport au transport scolaire.

Les enseignants soulignent l'importance d'organiser une « garderie améliorée » afin de garantir aux enfants un accueil de qualité.

Retour à la semaine de 4 jours envisagé avec une adaptation des horaires (en attente d'une réponse du conseil régional pour l'organisation du transport scolaire).

Civray-de-Touraine : 8h30-12h00 / 13h40-16h10

Chenonceaux : 08h40-12h00 / 13h40-16h20

La municipalité de Civray est partisane des 4,5 jours mais compte tenu de la suspension de l'aide de l'Etat, elle s'engagerait pour une semaine à 4 jours car il existe trop d'incertitudes dans l'organisation humaine, matérielle et financière d'une garderie de qualité.

La municipalité de Chenonceaux est également favorable à la semaine de 4,5 jours mais soutient la commune de Civray qui organise la garderie.

Les parents d'élèves évoquent une garderie trop longue dans le cas d'une semaine à 4, 5 jours.

Vote :

Abstention : 0 voix

Pour la semaine des 4,5 jours : 4 voix

Pour la semaine des 4 jours : 17 voix

La majorité aurait privilégié une organisation à 4, 5 jours si les moyens financiers avaient perduré.

Un consensus a été trouvé : vote pour la semaine de 4 jours.

5 Compte-rendu de la commission Personnel du 29/01/2018

6 Compte-rendu de la commission Finances-Bassin d'Orget du 08/02/2018

Situation financière de la commune au 31/12/2017

Nous sommes dans l'attente du contrôle de la balance générale en provenance de la trésorerie, néanmoins nous terminerons l'exercice 2017 avec un résultat « tendu », qui se décompose comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat positif 2017 de **187 003,11 €**
- A reprendre résultat positif antérieur de **106 754,56 €**
- Soit un résultat positif global à affecter de **293 757,67 €**

- **Section d'investissement** : résultat négatif 2017 de **-138 006,79 €**
- A reprendre résultat négatif antérieur de **-29 071,38 €**
- Soit un résultat négatif global à affecter de **-167 078,17 €**

Le résultat net comptable au 31/12/17 est donc de **126 679.50 €**.

Nos engagements signés en 2017, à réaliser sur 2018, se chiffrent à :

189 - Bassin d'orage Thoré	946,62		
1891 - Bassin d'Orget -MO-travaux	88 068,00		
240 - Voirie	1 200,00		
242 - Travaux bâtiments	14 068,32	Subvention DETR bâtiments	3 946,00
2421 - Cave coopérative / ERPA	72 758,05	Subventions cave coop / ERPA	53 250,00
244 - Mobilier, matériel divers	19 375,91	Subvention classe numérique	2 000,00
246 - Accessibilité mairie-école	19 035,29	Subvention DETR accessibilité	24 733,00
		Subvention FIPHFP	14 057,00
		Subvention EDF	677,30
247 - Aménagement de terrains	8 190,00		
248 - Achat de terrains	1 000,00		
DEPENSES	-224 642,19	RECETTES	98 663,30

Le delta négatif de nos engagements est donc de : **-125 978,89 €**

Le besoin réel de financement des investissements sera de 293 057,06 €

Le résultat positif reporté en 2018 en section de fonctionnement sera donc de 700,61 €, sauf erreurs constatées au contrôle des comptes.

Il faut noter quand même que ce médiocre résultat laisse apparaître quelques dysfonctionnements et décalages de projets dans le temps, entre les dates d'engagements, les réalisations de travaux et les financements :

- Des blocages de dossiers maladie, pendant des maintiens de salaires et des remplacements à payer, soit environ 25 000€ à 28 000€.
- Des titres non faits ou erronés de participations

➤ **Délibération DETR – travaux rue de la gare**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la subvention « aménagement rue de la gare –RD 81 » au titre de la DETR
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la voirie à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération
- approuve le plan de financement proposé à hauteur de 104.521,55 € HT, taux éligible 50%, subvention demandée 52.260,78 €.

➤ **Délibération DETR-Bassin d'Orget**

Remplace la subvention du Fonds Barnier

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sollicite la subvention à hauteur de 50% sur le montant HT
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document
- Accepte le plan de financement

➤ **Délibération finances-Charges transférées 2018 – CLECT**

La commission des charges transférées s'est réunie conformément à l'article L1609 nomies C du Code Général des Impôts le 6 décembre 2017, la commission a travaillé sur l'actualisation des Charges Transférées, en fonction des règles édictées précédemment, des compétences

- Ecole de musique
- Transports scolaires
- Petite enfance, enfance et jeunes

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte le rapport,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de la communauté de communes,
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier

➤ **Délibération fermage EARL Rainbow**

Concernant la location des terres agricoles communales au profit de EARL Rainbow, Monsieur Charles POULAIN fait part aux membres du conseil municipal de rédiger un bail entre les deux parties, permettant d'imputer la dite somme de 40.94 € en recettes de fonctionnement, article correspondant à l'encaissement des loyers comme l'exige la Trésorerie d'Amboise.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

➤ **Délibération convention spectacle**

Monsieur Charles POULAIN informe les membres du conseil municipal de l'annulation du spectacle « GHILLIE'S » du 24 mars 2018 et nous propose un nouveau spectacle de musique Irlandaise « BOGHA » le samedi 7 avril 2018 sous les mêmes conditions soit 1.100 € tout inclus (salaires, Guso et déplacements).

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

➤ **Délibération organisation de la semaine scolaire**

Monsieur Charles POULAIN donne lecture aux membres du conseil municipal du procès-verbal du conseil d'école en date du 6 février 2018, après avoir délibéré sur les avantages, inconvénients de la semaine scolaire à 4,5 jours ou 4 jours,, compte tenu de la suspension de l'aide de l'Etat, la commune s'engagerait pour une semaine à 4 jours car il existe trop d'incertitudes dans l'organisation humaine, matérielle et financière d'une garderie de qualité.

Les membres du conseil d'école procède au vote par :

- 4 voix pour la semaine des 4.5 jours
- 17 voix pour la semaine des 4 jours
- 0 abstentions.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

➤ **Délibération étude salle Jacques Villeret**

Monsieur Jany BOUVARD fait part de l'adhésion à ALEC37 concernant l'étude de la salle Jacques Villeret sur une base de 0.85 € par habitant.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

➤ **Délibération subvention comité des fêtes**

Monsieur Jany BOUVARD fait part de verser une subvention à hauteur de 100 € au comité des fêtes suite au vandalisme de leur local situé à la salle Jacques Villeret sachant que la valeur des boissons volées correspond à cette somme.

Il faut savoir que la porte n'a pas été fracturée mais uniquement la serrure.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

➤ **Délibération appel d'offres restaurant-scolaire**

Monsieur Charles POULAIN fait part de valider auprès de l'ADAC l'appel d'offres du restaurant-scolaire. Madame VILLAIN nous fera parvenir prochainement le calendrier prévisionnel.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'envoi de l'avis de marché pour appel d'offres.

QUESTIONS DIVERSES

Fanny HERMANGE

- ✓ fait part de signer la pré-commande concernant les travaux ERPA auprès des entreprises RONDINO et HERNOT.

Cette pré-commande représente un engagement signé sous la forme d'un certificat du maire ou un adjoint délégué pour bloquer les prix et la commande. Les travaux débiteront le 5 mars 2018.

Monsieur Charles POULAIN fait procéder au vote à main levée, soit :

- 2 abstentions
- 1 contre
- 11 pour

La pré-commande sera engagée par la commune.

- ✓ Faire paraître le compte rendu dans le journal « Nouvelle République »
- ✓ La présidente de l'association des Archers, Annette VILLA cherche un local, a visité la cave coopérative et nous rendra réponse ultérieurement.
- ✓ Le SCOT doit délibérer sur l'arrêté du projet, soit jusqu'au 8 avril, un lien nous sera communiqué et l'affichage extérieur sera sur 1 mois.

Jany BOUVARD

- ✓ Fait part de l'ancien local de la poste, le Syndicat Assainissement serait intéressé pour une location à 200 € par mois, la commune s'engage à relancer le compteur électrique à notre propre nom.

Le Syndicat rendra réponse ultérieurement

Claire OLLIVIER

- ✓ après avoir fait un tour de table se présente pour être membre du club des femmes élues. Deux rencontres par an sont programmées, la première verra l'intervention de Madame la Préfète le 8 mars 2018 – journée de la femme.

✓ Le bulletin municipal sera prêt fin de semaine pouvant être distribué fin février début mars.
La couverture sera envoyée aux élus pour avis

Charles POULAIN

- ✓ fait part que la mairie de Chenonceaux avait accepté la répartition du financement pour la sortie des enfants à l'école de neige.

René GALEA

- ✓ fait part de la réponse du service d'ouvrage d'art en 2015/2016 pour la réhabilitation du pont, ce fut un échec le marché a été dénoncé en 2017 renouvelle leur demande auprès de SERENA concernant la structure métallique, travaux trop onéreux, corrosion trop importante, des mesures doivent être prises :
 - Limitation tonnage
 - Reconstruction du tablier
 - Retirer le pont en gardant les piles en octobre 2018
 - Réseaux en octobre 2018
 - Recruter un maître d'oeuvre en 2019
 - Démarrage des travaux en 2020

Michel JEZY

- ✓ demande à programmer une réunion avec l'APE pour le festival « jours de Cher » qui aura lieu le mercredi 21 février à 20h00

Fin de séance à 22h30.

Rappel des délibérations prises :

12/02/2018	012	Tableau des effectifs
	013	DETR rue de la gare
	014	Fermage EARL RAINBOW
	015	Spectacle BOGHA
	016	Adhésion ALEC37
	017	Semaine scolaire 4 jours
	018	Subvention Comité des Fêtes
	019	DETR Bassin d'Orget
	020	Appel d'offres restaurant-scolaire